

AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ **Le lundi 8 décembre 2025 à 20h00 à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 4 décembre 2025

Le Maire,

Arnaud PRAILE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arnaud Praile".  
A circular blue stamp with the text "Mairie de St Malo du Bois" around the perimeter and "REF" in the center.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- Révision libre de l'Attribution de Compensation 2025 sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement relative au financement des travaux d'assainissement des eaux pluviales ;
- Mise à disposition d'agents à l'association AAA - Saison 2025 ;
- Approbation du solde de l'opération 680 par Vendée Expansion (Aménagement Tempyre - Complexe Sportif) ;
- Modification des baux du commerce "MARKET" et de l'appartement situé 1bis rue Tempyre ;
- Tarifs Gites Vallée de Poupet 2027 ;
- Location Théâtre de Verdure - Tarif exceptionnel pour manifestation particulière ;
- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 ;
- Modalités financières de la participation aux frais de scolarité des enfants inscrits dans une école d'une autre commune ;
- Approbation du principe de recours à des bénévoles pour certaines activités de la commune ;
- Adhésion au contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires du personnel territorial – Autorisation de signature du contrat d'adhésion ;
- Approbation du Plan Local Unique Santé Social 2026 / 2030 (PLUSS).